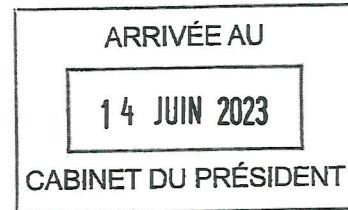




Conseil Départemental, Séance Publique
19 juin 2023

AMENDEMENT

Rapport N° CD-2023-3-1-1
N° applicatif 6281



Exposé sommaire - Placer les usagers au cœur des futurs collèges de la CeA

Les futurs occupants d'un bâtiment sont les mieux placés pour parler des besoins du bâtiment à venir : les circulations, les accès, les autres conditions d'usage, d'entretien et de gestion, etc. Les futurs occupants et usagers peuvent apporter à la conception architecturale et technique une expertise d'usage qu'aucun professionnel, quelle que soit sa formation, son écoute et son expérience, ne pourra remplacer.

Cette implication permet aussi d'ajuster les dépenses d'investissements aux besoins réels et limite considérablement le risque d'interventions, toujours coûteuses, après la livraison du bâtiment.

Cet amendement propose donc de prévoir une Assistance à Maîtrise d'Usage sur les projets de nouveaux collèges portés par la Collectivité européenne d'Alsace.

Amendement : (PAGE 8 - bas de page)

APRÈS : " Pour parvenir à un service public encore plus CITOYEN, la Collectivité européenne d'Alsace travaille actuellement sur : "

AJOUTER : " La participation des futurs usagers dans la conception des nouveaux collèges de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette participation prendra la forme d'une Assistance à Maîtrise d'Usage (AMU) qui sera intégrée à l'équipe de développement des nouveaux Collèges d'Alsace. "

Amendement déposé par M Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

Florian KOBRYN